



Accord d'intéressement 2026-2028

La CFE-CGC prend ses
responsabilités et signe l'accord
d'intéressement

Nouvelle Direction Générale, nouveau plan stratégique, nouvel accord d'intéressement

La négociation du nouvel accord d'intéressement pour les exercices 2026 à 2028 s'inscrit dans le cadre du plan stratégique « Esprit de conquête » et du Plan Moyen Terme PMT 2026-2028. Jusque-là, rien d'exceptionnel.

Officiellement la même structure d'accord, mais après analyse approfondie du projet, la CFE-CGC constate que ce dispositif comporte quelques avancées mais surtout de nombreuses zones d'incertitude.

Concrètement c'est le flou maximal sur le niveau de prime d'intéressement à 3 ans, du jamais vu !

Toutefois, la CFE-CGC considère qu'il est plus responsable de sécuriser un dispositif permettant aux salariés de percevoir un intéressement, même potentiellement inférieur au niveau d'avril 2026, plutôt que de prendre le risque qu'aucun accord ne soit conclu et qu'aucun intéressement ne puisse être versé.

Car oui, sans accord signé, pas d'intéressement du tout !

La CFE-CGC a pris ses responsabilités : vigilance, exigence et défense des intérêts des salariés restent nos priorités.

La CFE-CGC continuera donc à exiger une information régulière, transparente et complète tout au long de la vie de cet accord, et s'engage à vous en rendre compte.

La CFE-CGC a également réaffirmé sa volonté de conserver le calcul de la répartition sur la base de :

- 50% de présence et
- 50% liés à la rémunération.

Nous sommes les seuls à avoir une position claire sur ce sujet.



Vous voulez en savoir plus sur la structure de l'accord ?



L'ancien accord prévoyait une enveloppe maximale de 4,85% de la masse salariale, le nouvel accord prévoit, lui, une enveloppe maximale pouvant atteindre :

- 5,10 % de la masse salariale en 2026 ;
- 5,35 % de la masse salariale en 2027 ;
- 5,60 % de la masse salariale en 2028.

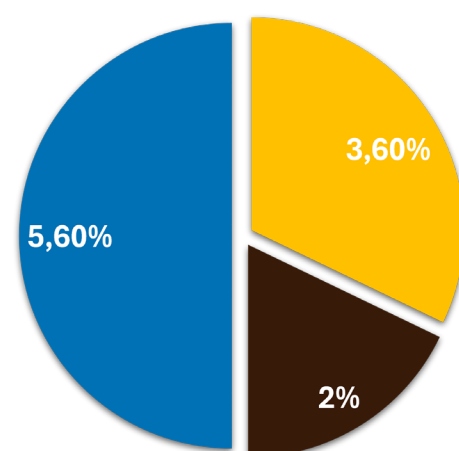
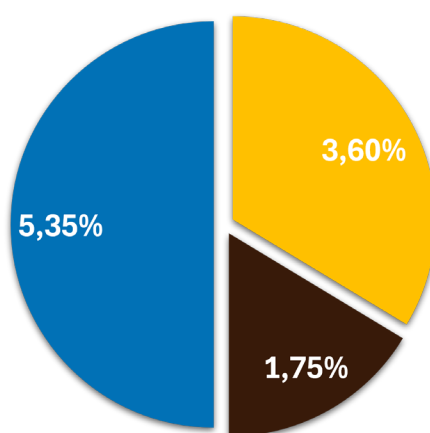
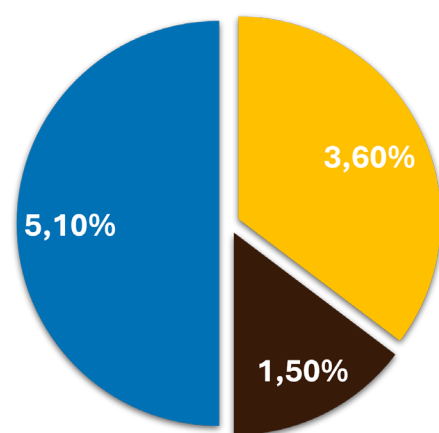
Il s'agit donc d'une amélioration de la capacité théorique de versement, en accord avec la volonté affichée du Directeur Général de privilégier ce type de rémunération. La répartition de cette enveloppe repose (comme d'habitude) sur :

- **des critères Groupe** (résultat net, chiffre d'affaires, solvabilité, satisfaction client, retraite complémentaire...) ;
- **des critères spécifiques à l'UES AG2R** (fonds de gestion, activité concurrentielle, sinistralité, frais, solvabilité...).

2026

2027

2028



■ AG2R ■ ALM ■ Intéressement Max

COMMENT FONCTIONNE LE NOUVEL ACCORD D'INTÉRESSEMENT ?

L'INTERRUPTEUR : le verrou du dispositif

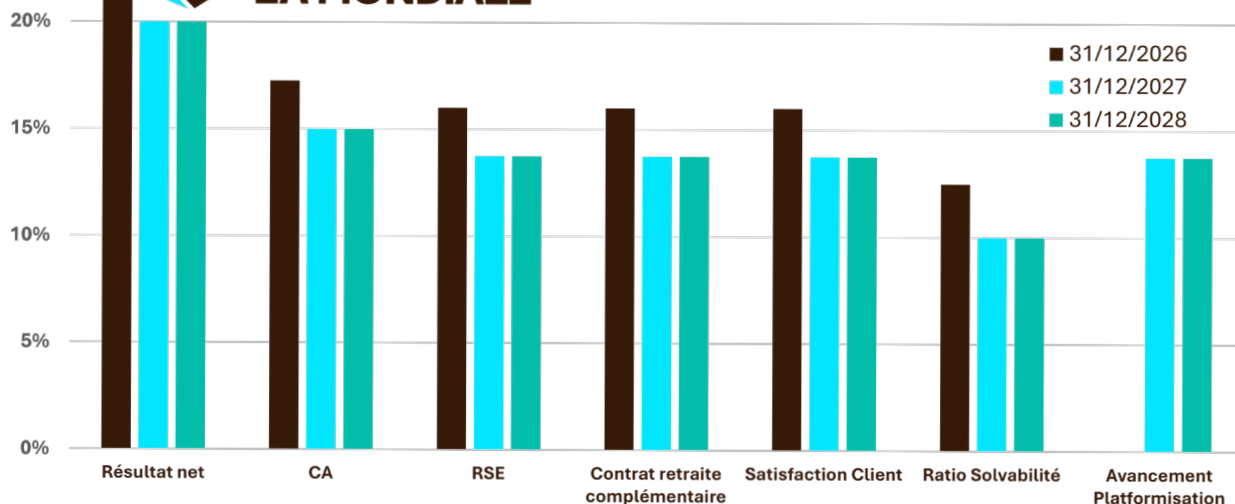
Avant même d'examiner les indicateurs, une condition préalable doit être remplie :

Si le résultat combiné de la SGAM AG2R LA MONDIALE n'atteint pas au minimum 50 % de l'objectif fixé dans le PMT, aucun intéressement ne sera versé.





**AG2R
LA MONDIALE**



1. Résultat net part du Groupe SGAM

Mesure la performance économique globale du Groupe.

2. Chiffre d'affaires SGAM

Mesure l'évolution de l'activité et du développement commercial du Groupe.

3. Ratio de solvabilité SGAM hors endettement

Mesure la solidité financière et prudentielle du Groupe.

4. Contrats d'objectifs Retraite Complémentaire

Mesure l'atteinte des objectifs fixés par la Fédération Agirc-Arrco sur :

- le recouvrement ;
- le paiement des dossiers non tardifs ;
- les réversions ;
- les rectifications de carrière ;
- le traitement des aides individuelles d'action sociale.

5. Avancement du programme de platformisation (à partir de 2027)



Mesure l'avancement réel du programme de transformation et de platformisation du Groupe au regard d'une trajectoire théorique.

A ce jour, la feuille de route détaillée, les jalons et les modalités précises de mesure ne sont pas totalement connus, c'est pour ça que ce critère a été neutralisé pour 2026.

6. Satisfaction client (NPS Groupe)

Mesure la satisfaction des clients particuliers, professionnels, entreprises et clientèle patrimoniale.

L'indicateur est décomposé en deux volets :

- 7a : émissions carbone liées aux investissements ;
- 7b : émissions carbone liées au fonctionnement interne du Groupe.

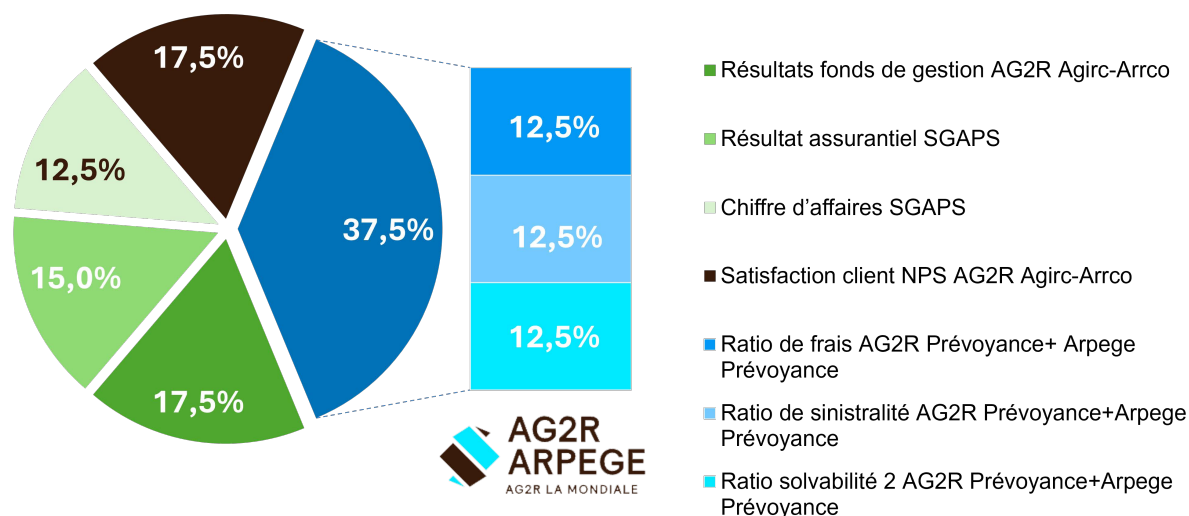
7. Démarche RSE - Bilan carbone



Plusieurs objectifs restent dépendants de futures feuilles de route RSE qui doivent encore être définies plus précisément.



Le socle spécifique représente jusqu'à 3,60 % de la masse salariale.



1. Résultat du fonds de gestion AG2R Agirc-Arrco

Mesure la capacité du Groupe à gérer efficacement les fonds de la retraite complémentaire.

L'indicateur est décomposé en 4 volets :

- satisfaction des rendez-vous conseil/EIR ;
- satisfaction des futurs retraités ;
- satisfaction des CRC ;
- satisfaction des services DSN et entreprises.

2. Satisfaction client Retraite Complémentaire

3. Chiffre d'affaires SGAPS

Mesure le développement des activités concurrentielles du Groupe en santé et prévoyance.

4. Résultat net combiné SGAPS

Mesure la performance économique des activités concurrentielles en santé et prévoyance.

5. Ratio de Sinistré AG2R Prévoyance + Arpège Prévoyance

Mesure l'équilibre technique entre cotisations et prestations versées de nos 2 IP.

6. Ratio de frais AG2R Prévoyance + Arpège Prévoyance

Mesure la maîtrise des frais de gestion de nos 2 IP.

7. Ratio de solvabilité AG2R Prévoyance + Arpège Prévoyance

Mesure la robustesse financière de nos 2 IP.



DES INDICATEURS GLOBALEMENT COHÉRENTS... MAIS ...



La CFE-CGC considère que plusieurs indicateurs permettent de mesurer de manière pertinente la performance économique et opérationnelle du Groupe (partie assurantielle et retraite complémentaire) car ils s'appuient sur des données connues, objectivables et suivies régulièrement.



... MAIS DES INTERROGATIONS MAJEURES DEMEURENT

La CFE-CGC relève néanmoins plusieurs points de vigilance qui ne permettent pas aujourd'hui d'apprécier pleinement la capacité du Groupe à atteindre les objectifs fixés pour 2027 et 2028.

La plateformes : un manque de visibilité préoccupant

À compter de 2027, près de 14 % du socle Groupe sera conditionné à l'avancement du programme de plateformes que l'on sait être en cours d'arbitrages. Dans ces conditions, il est aujourd'hui difficile d'apprécier la réelle capacité du groupe à atteindre le niveau d'indicateurs qui, en plus, reste à définir.

L'atteinte des objectifs de chiffres d'affaires du PMT sur l'ensemble des activités assurantielles

Les incertitudes, voire les inconnues, sur les délais de déploiement de nouveaux outils informatiques permettant de travailler de façon plus automatisée et digitalisée, sur le délai de création et de mise en vente de nouveaux produits, ainsi que les organisations et les ressources qui seront déployées sur les forces commerciales, limitent significativement la visibilité sur la possible ou pas atteinte des objectifs d'évolutions des chiffres d'affaires.

Les indicateurs RSE : des objectifs encore insuffisamment stabilisés

La RSE représente également une part de l'intéressement Groupe. Or, là aussi, les feuilles de route sont encore en cours de définition.

